

LES RÉGIMES DE RETRAITE PROPOSENT DES SERVICES FIABLES ET GRATUITS AUX ASSURÉS

Déterminer la date de son départ et estimer le montant de sa retraite sont des moments très importants dans la vie d'un assuré.

Profitant des inquiétudes qui surviennent à l'approche de ces événements, plusieurs entreprises privées proposent des services payants pour contrôler les carrières, faciliter les démarches, calculer les droits... Or les régimes de retraite rappellent que le service public propose à tous les usagers des **services fiables et gratuits** pour les aider à faire le point sur leur retraite.

Certaines entreprises se font parfois passer pour la CARMF, or **la CARMF n'effectue jamais de démarchage commercial**.

Des services dans les régimes spécifiques tels que la CARMF

Les régimes de retraite proposent à tous les assurés une offre de services complète qui s'enrichit régulièrement. Dans chaque régime, des conseillers retraite sont formés pour les accompagner, répondre à leurs interrogations ou encore corriger des informations non prises en compte dans leur carrière. À la CARMF, par exemple, vous pouvez obtenir **gratuitement** des études de droits, des simulations de retraites, des états de comptes ou de versements... soit dans votre espace personnel [eCARMF](#), soit sur rendez-vous (sur place ou par téléphone) ou soit nous contactant (coordonnées ici).

Des services pour tous les régimes

Sur [services.info-retraite.fr](#) découvrez tous les services Info Retraite disponibles : simulateurs, outils pédagogiques, etc.

Parmi les nombreuses initiatives communes, proposées sous le logo Info Retraite, pour simplifier la vie des usagers : le compte retraite ou la demande en ligne tous régimes confondus.

[Services.info-retraite.fr](#) vous aide à trouver le service qui correspond le mieux à vos besoins : vous pouvez choisir de voir tous les services disponibles ou de les trier selon les thématiques proposées. Un filtrage par tranches d'âges et par types de services est également possible.

Tous les services Info Retraite sont proposés par le service public. **Ils sont gratuits et réalisés par des experts** de vos régimes de retraite. Tout au long de votre carrière, puis une fois à la retraite, vous obtenez des informations personnalisées sur vos droits (nombre de trimestres et de points acquis, éligibilité au cumul emploi-retraite, etc.) et effectuez vos démarches en ligne (correction de carrière, demande de retraite, historique des paiements, etc.).